

VO²3D 14 AVRIL 2013

ARTICLE 1 : Organisation et Epreuve

L'AC Beauchamp Orientation, organisateur de courses d'orientation et de raids multi-sports depuis 1979, vous propose de participer à l'une des trois épreuves du **VO² 3D** (Val d'Oise Orientation 3 Défis). Ce sont 3 courses d'orientation pédestres chronométrées en libre choix dans la forêt Coye la Foret, le dimanche 14 Avril 2013 :

- la VO2 Diabolique, 95 postes
- la VO2 Diplomate, 31 postes
- la VO2 Découverte, 14 postes

ARTICLE 2 : Déroulement

Nous vous accueillerons le dimanche 14 avril au stade de Coye la Foret (60) , **Rue d'Hérivaux**

VO²Diabolique : (Epreuve limitée à 100 participants)

Dès **7h00**, accueil, ouverture des vérifications techniques des participants de la **VO²Diabolique**. Pour cette épreuve, le briefing aura lieu à **8h15** sur le lieu de départ pour un rappel global du déroulement de l'épreuve ainsi que quelques consignes de sécurité.

Le départ en Masse de la VO²Diabolique est prévu à 8h30.

La prise de cartes (2 cartes format A3 en papier technique) s'effectuera 300 mètres environ après le départ. Traversée de voies ferrées par un pont et un tunnel imposés représentés sur les cartes.

95 balises seront représentées sur votre carte.

Le réseau de postes vous permet librement de faire votre choix et vous déterminerez vous-même votre parcours pour retrouver le maximum de balises avant **14h00**.

Temps de Course 5h30 maxi. Une balise sera à trouver en « mémo » .

Ravitaillement léger en forêt (eau, fruits secs, gâteaux de 10h à 13h30)

VO²Diabolique :

Accueil 7h00 / Briefing 8h15 / Départ 8h30 / Fermeture circuit 14h00

VO²Diplomate: (Epreuve limitée à 200 participants)

Dès **8h30**, accueil, inscriptions sur place (tarif majoré), ouverture des vérifications techniques des participants de la **VO²Diplomate**.

Départs libres prévus de **9h30 à 12h00**

4h30 de course MAXi

Pour cette épreuve, le briefing individuel sur le lieu de départ pour un rappel global du déroulement de l'épreuve ainsi que quelques consignes de sécurité.

La prise de carte (Format A4 sous pochette plastique) s'effectuera au départ.

31 balises seront représentées sur votre carte.

Le réseau de postes vous permet librement de faire votre choix et vous déterminerez vous-même votre parcours pour retrouver le maximum de balises avant **14h00**.

Une balise sera à trouver en « mémo ». Ravitaillement léger en forêt (eau, fruits secs, gâteaux de 10h à 13h30)

VO²Diplomate :

Accueil 8h30 / Départ de 9h30 à 12h00 / Fermeture circuit 14h00

VO²Découverte: (Epreuve limitée à 200 participants)

Dès **9h00**, accueil, inscriptions sur place (tarif majoré), ouverture des vérifications techniques des participants de la **VO²Découverte**.

Départs libres prévus de **10h0 à 12h00**

4h00 de course MAXi

Pour cette épreuve, le briefing individuel sur le lieu de départ pour un rappel global du déroulement de l'épreuve ainsi que quelques consignes de sécurité.

La prise de carte (Format A4 sous pochette plastique) s'effectuera au départ.

14 balises seront représentées sur votre carte.

Le réseau de postes vous permet librement de faire votre choix et vous déterminerez vous-même votre parcours pour retrouver le maximum de balises avant **14h00**.

Pas de Ravitaillement.

VO²Découverte :

Accueil 9h00 / Départ de 10h00 à 12h00 / Fermeture circuit 14h00

Le classement sera établi en tenant compte d'abord du **nombre de balises trouvées** et ensuite **du temps réalisé** pour effectuer ce parcours dans le temps imparti.

Podiums et remise des prix des 3 courses de 14h30 à 15h00

ARTICLE 3 : Règlement et Sécurité

Sur les parties du parcours traversant la voie publique, **chaque participant devra se conformer au code de la route** et sera seul responsable d'un éventuel manquement à ces règles. Tout participant se doit de signaler un coureur en difficulté au poste le plus proche. En cas de nécessité, pour des raisons allant toujours dans l'intérêt de la personne secourue, il sera fait appel à la brigade de pompiers. A ce moment-là, la direction des opérations mettra en œuvre tous les moyens appropriés. Les frais résultant de l'emploi de ces moyens exceptionnels seront supportés par la personne secourue qui devra également assurer son retour du point où elle aura été évacuée. Elle pourra alors présenter un dossier auprès de son assurance individuelle accident personnelle. Tout coureur faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions. Il n'y a aucune raison de se perdre, néanmoins il est conseillé de s'équiper d'un téléphone portable pendant la course. Les N° de portables des organisateurs et responsables de l'épreuve seront indiqués sur la carte. En cas de mauvais temps, cas de force majeure ou toute autre condition pouvant nuire à la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou bien d'annuler l'épreuve.

Les participants sont tenus de respecter l'environnement (**ne rien jeter**) et d'être attentifs aux usagers de la forêt.

Le non respect du présent règlement entraînera la mise hors course immédiate.

Consignes complémentaires pour la VO² Diabolique et la VO² Diplomate :

Points de passage imposés : tunnel et pont (traversée voie ferrées)

Point de Ravitaillement indiqué sur la carte (eau, fruits secs, gâteaux).

Tout participant absent ou en retard ne pourra prétendre au remboursement des frais d'inscription. Pas de décompte temps en cas de retard.

ARTICLE 4 : Matériel

Matériel fourni par l'organisation :

- La carte IOF au 1/10000 au format A3 en Pretex pour la VO² Diabolique, format A4 sous pochette plastique pour la VO² Diplomate et la VO² Découverte (fourniture d'une pochette plastique).
- Prêt du doigt électronique SI

Matériel non fourni et conseillé :

- Boussole
- Montre pour les temps de course.
- Collant lycra
- Guêtres de protection (mollets)
- Un stabilo (pour tracer votre itinéraire)

A prévoir et conseillé pour la VO²Diabolique et la VO²Diplomate :

- Sac à dos avec autonomie ravitaillement
- Téléphone portable

ARTICLE 5 : Participation

La participation implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement. Du fait de son inscription le concurrent donne à l'organisation le droit d'utiliser toute photo concernant l'épreuve dans la cadre de la promotion de celui-ci.

Le VO²3D est ouvert à tous, licenciés ou non, à partir de 16 ans.

Un mineur doit obligatoirement avoir une décharge parentale. Tout participant au VO²3D s'engage à fournir soit la copie d'une licence FFCO, FFSU ou UNSS avec la mention "CO en compétition" pour pouvoir être couvert par l'assurance FFCO, soit un certificat médical de non contre indication à la pratique de la course à pied datant de moins d'un an (Conformément à l'article 6 de la loi du 23 mars 1999). Toute photocopie de certificat doit être paraphée de la mention "certifiée conforme à l'original" + datée + signée par le concurrent.

ARTICLE 6 : Inscriptions et tarifs

Pour des raisons évidentes d'organisation,

il n'y aura **pas d'inscription sur place pour la VO²Diabolique.**

L'inscription à la VO² Diabolique devra être complétée au plus tard le **7 Avril 2013** et dans la limite du nombre d'inscrits. Tout dossier incomplet à cette date sera rejeté.

Pour la VO²Diplomate et la VO²Découverte, l'engagement sera possible sur place.

Pour toute demande de renseignement : veuillez contacter acbco9502@gmail.com

Les inscriptions sont à faire par courrier en envoyant un chèque à l'ordre de :

AC Beauchamp Orientation

avec le bulletin d'inscription accompagné des éléments décrits sur le bulletin à l'adresse suivante:

Marie-Pierre COFFE - AC Beauchamp Orientation,
66, Avenue des Bauges 78370 PLAISIR.

TARIFICATION VO ² 3D 2013	VO ² 3DIABOLIQUE	VO ² 3DIPLOMATE	VO ² 3DECOUVERTE	
Licenciés FFCO,FFSU,UNSS Mineurs Licenciés FFCO,FFSU,UNSS	12€ jusqu'au 07/04/13 9€	9€ jusqu'au 07/04/13 6€	8€ jusqu'au 07/04/13 5€	
	pas d'inscription sur place	13€ sur place 10€	11€ sur place 9€	
Non licenciés Mineurs Non Licenciés	15€ jusqu'au 07/04/13 12€	12€ jusqu'au 07/04/13 9€	11€ jusqu'au 07/04/13 8€	<i>assurance journée "Pass'O" GEC+ Classement avec CERTIFICAT MEDICAL</i>
	pas d'inscription sur place	16€ sur place 13€	15€ sur place 12€	

ARTICLE 7 : Chronométrage

Le chronométrage est réalisé, comme sur toutes nos organisations, par le système SPORTIDENT de chronométrage et de contrôle par puce électronique. Celles-ci stockent toutes les balises validées. **Un contrôle des balises validées et non validées sera mesuré avant l'arrivée et pourra vous permettre de compléter votre score si le temps vous le permet.**

Des prêts de puces électroniques individuelles seront effectués à l'accueil contre un chèque de caution à l'ordre de **L'AC Beauchamp** (dans la limite des puces disponibles). La caution sera rendue après l'arrivée de la course en échange de la puce.

Les résultats de chaque épreuve seront affichés sur le lieu de course au fil des arrivées, et sur le site internet de L'AC Beauchamp.

ARTICLE 8 : Barrière horaire et Pénalités

Une seule barrière horaire est imposée :

vous devez être parvenu à l'arrivée au plus tard à 14h00

Au delà de **14h00**, vous serez classés à la suite des concurrents arrivés avant **14h00** et ce quelque soit le nombre de postes validés.

Remarques concernant les puces SPORTIDENT et les boîtiers de contrôle équipant chaque balise: Un seul bip et/ou flash de la LED du boîtier est nécessaire et suffisant. En cas de boîtier non fonctionnel (absence de bip ou de flash), poinçonnez la carte avec le poinçon mécanique situé sur la balise.

ARTICLE 9 : Désistement, remboursement, cas particuliers

Les éventuels désistements devront être signalés par courriel à acbco9502@gmail.com au plus tard 30 jours avant la date du départ (14 Mars 2013) pour avoir droit à un remboursement, sur la base de 60 % des frais d'inscription déjà réglés. Plus de remboursement passé cette date.

Le jour de l'épreuve, dans le cas où les conditions pourraient nuire à la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier les parcours. Dans le cas extrême où l'organisation se devrait d'annuler, un remboursement sera effectué sur la base de 60 % des frais d'inscription déjà réglés.

ARTICLE 10 : Jury d'Epreuve et Réclamations

Il se compose du directeur de course, du contrôleur technique, du traceur, ainsi que de toute personne compétente à l'appréciation du Président du Comité d'Organisation. Le jury est habilité à statuer dans le délai compatible avec les impératifs de la course sur tous les litiges ou disqualifications survenus durant l'épreuve. Les décisions sont sans appel. Les réclamations sont recevables par écrit dans les 60 minutes après l'affichage des résultats provisoires.